

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 19.09.2006

Version 2

revue le : 19.09.2006

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** RENOLIN CLP 100
- **Emploi de la substance / de la préparation** Lubrifiant
- **Producteur/fournisseur:**
FUCHS LUBRIFIANT FRANCE (S. A.)
1, rue Lavoisier
92000 Nanterre
FRANCE
Tel : +33 1 41 37 42 00
Fax : +33 1 41 37 42 99
- **Service chargé des renseignements:** Département Sécurité Produit
- **Renseignements en cas d'urgence:** N° APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:**
Mélange d'huiles de base minérales sévèrement raffinées et additifs.
Huile minérale : teneur HAP (extrait DMSO, IP 346) < 3 %.
- **Composants dangereux:** néant

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**
Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants, des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (chap 7), les mesures individuelles de prévention (chap 8): aucun danger particulier n'est connu.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications données par les fournisseurs.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
En cas de doute, ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:** Traiter symptomatiquement.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Mélange complexe de gaz : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés organiques non-identifiés...

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 19.09.2006

Version 2

revue le : 19.09.2006

Nom du produit: RENOLIN CLP 100

(suite de la page 1)

- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Lors de l'extinction utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:**
Porter un vêtement personnel de protection.
Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **Indications supplémentaires:** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Pendant le travail ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Stocker dans un endroit frais et sec. Maintenir le récipient fermé hermétiquement.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec les produits alimentaires.
Ne pas stocker avec les matières inflammables.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Température de stockage recommandée:** Ambiante

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Pour les brouillards d'huiles :
Valeur limite d'exposition VLE : 10 mg/m³ sur 15 mn.
Valeur moyenne d'exposition VME : 5 mg/m³ sur 8 h.
En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, les valeurs suivantes sont recommandées : 1 mg/m³ - INRS/CRAM
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 19.09.2006

Version 2

revue le : 19.09.2006

Nom du produit: RENOLIN CLP 100

(suite de la page 2)

- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits pétroliers.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains:**
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps:** Vêtements de travail appropriés.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales

Forme: Liquide limpide
Couleur: Brun
Odeur: Caractéristique

· Changement d'état

Point de fusion: non applicable
Point d'ébullition: non applicable

· **Point d'éclair :** > 100°C

· Température d'inflammation:

Point de solidification : non applicable

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20°C:** 0,880 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Pas ou peu miscible

· Viscosité:

· Cinématique:

à 40°C : 100.00 mm²/s

· **Indications complémentaires:** Les caractéristiques sont données à titre indicatif. Pour une information plus détaillée, consulter la fiche technique.

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 19.09.2006

Version 2

revue le : 19.09.2006

Nom du produit: RENOLIN CLP 100

(suite de la page 3)

· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**
- **Comportement dans les stations d'épuration:** Le produit flotte à la surface de l'eau.
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
 - **Recommandation:** Le produit utilisé ne doit être confié qu'à des ramasseurs autorisés par les pouvoirs publics.
- | | |
|---|--|
| · Catalogue européen des déchets | |
| 13 02 05 | huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale |
- **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
Non soumis aux réglementations ADR.
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -
Non réglementé.
- **Marine Pollutant:** Non
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -
Non réglementé.

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne inclus la directive 2004/73/CE (29. ATP).

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 19.09.2006

Version 2

revue le : 19.09.2006

Nom du produit: RENOLIN CLP 100

(suite de la page 4)

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

· Identification particulière de certaines préparations:

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Conforme à la Directive CE 1999/45 et modifications.

Conforme à la Directive CE 2001/58 et modifications.

· Service établissant la fiche technique: Département Sécurité Produit

F